

---

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. Bostock:—Qu'il attirera l'attention sur la condition du travail existant actuellement dans plusieurs cités du Canada, et demandera si le gouvernement prend quelque mesure pour régler la situation ayant été lu, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. McHugh:—

Que cette Chambre, sans déroger au principe de l'autonomie des provinces, etc. (Voir page 59).

Après un nouveau débat.

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Thomas Jefferson Moore, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Erie Loan and Savings Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Huron and Erie Mortgage Corporation*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Loi concernant *The Casualty Company of Canada*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi concernant le brevet de la *National Wood Distilling Company*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Bills Priés Divers.

Avec la permission du Sénat, il a été ordonné que les règles 24 (a) et (h) et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (8) intitulé: "Loi concernant *l'Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat il a été

Ordonné, que les règles 24 (a), 23 (f), 63 et 119 soient suspendues relativement au dit bill et qu'il soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence et

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.